

Attestation d'études collégiales (AEC)

STIMULATION DU LANGAGE EN MILIEU ÉDUCATIF | JEE.19
(PERFECTIONNEMENT)

RÉPONDRE À VOS BESOINS...
c'est dans notre nature!



▪ Objectifs généraux

En suivant les quatre cours de ce programme, le personnel éducateur ou de soutien pédagogique consolidera ses compétences et sera outillé pour :

- adapter son intervention en fonction des stades de développement du langage;
- stimuler l'acquisition du langage chez l'enfant;
- établir une relation de partenariat avec les parents et des personnes-ressources afin de favoriser l'acquisition du langage chez l'enfant;
- mettre en œuvre un programme d'activités favorisant le développement du langage.

▪ Perspectives professionnelles

Cette formation s'adresse aux personnes qui désirent se mettre à jour au niveau du développement langagier de l'enfant. Les personnes formées pourront intervenir de façon préventive pour diminuer l'apparition des difficultés langagières chez l'enfant.

▪ Sanction

Attestation d'études collégiales

▪ Durée et horaire des cours

- 240 heures
- 4 cours
- Temps partiel de soir ou les fins de semaines

▪ Conditions d'admission générales :

Est admissible à ce programme d'études la personne qui :

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) OU;
- Être titulaire d'une attestation d'équivalence de niveau secondaire OU;
- Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), incluant la réussite du français de 5e secondaire (ou avoir réussi 6 unités de français dans le cadre d'un DEP) OU;
- Posséder une formation jugée suffisante.

Et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

- Avoir interrompu ses études à temps plein ou avoir poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant au moins deux (2) sessions consécutives ou une (1) année scolaire OU;
- Avoir interrompu ses études à temps plein pendant une (1) session et avoir poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant une (1) session OU;
- Être visé par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou bénéficiaire d'un programme gouvernemental OU;
- Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP).

▪ Conditions d'admission spécifiques :

En plus de satisfaire aux conditions générales d'admission, les personnes doivent satisfaire à l'une de ces conditions particulières d'admission :

- Être une éducatrice non formée à l'emploi d'un service de garde, et ayant une expérience minimale de trois ans, OU
- Être une éducatrice détenant un DEC ou une AEC en Techniques d'éducation à l'enfance ou en Techniques d'éducation en services de garde ou l'équivalent reconnu, OU
- Être une responsable d'un service de garde en milieu familial régi ayant une expérience minimale de trois ans et ayant complété la formation de 45 heures prescrite par le règlement, OU
- Être une professionnelle ou technicienne du domaine de l'éducation ou une intervenante d'OSBL ayant une expérience minimale de trois ans et agissant auprès des enfants et des familles, OU
- Être une conseillère ou agente pédagogique travaillant dans un bureau coordonnateur ou un Centre de la petite enfance.
- Occuper un emploi stable (et être responsable d'un même groupe d'enfants) où le stage de 90 heures, sur 6 semaines à raison de 3 jours semaines pourra être effectué.

▪ Rencontre d'information / inscription

Veillez communiquer avec nous au 450 436-1531 ou au 1 877 450-3273, poste 1651.

▪ Demande d'admission

Consultez la section « [Admission et documents requis](#) » en lien avec ce programme d'études sur notre site Web.

Liste des cours

322-513-JR | Communication et acquisition du langage (45 h)

Différencier les stades de développement du langage. Utiliser différents outils d'observation du développement langagier. Dépister les principales difficultés langagières touchant les enfants. Entrer en communication avec l'enfant. Guider l'enfant dans son apprentissage.

322-524-JR | Stimulation du langage et littératie (60 h)

Préalable : 322-513-JR

Stimuler l'acquisition du langage chez l'enfant. Mettre en place un environnement stimulant pour l'acquisition du langage et la littératie. Utiliser différents types d'activités stimulant l'acquisition du langage et la littératie. Utiliser du matériel stimulant le langage et la littératie. Soutenir l'apprentissage d'une langue seconde. Analyser différents programmes soutenant le développement du langage.

322-533-JR | Partenariat et stimulation du langage (45 h)

Préalable : 322-524-JR

Établir une relation de partenariat avec les parents et des personnes ressources afin de favoriser l'acquisition du langage chez l'enfant. Partager des observations avec les parents. Aider le parent à soutenir le développement du langage chez l'enfant. Accompagner le parent dans une démarche de consultation. Travailler en partenariat avec des personnes ressources.

322-549-JR | Stage d'intégration (90 h)

Préalables : tous les cours du programme

Mettre en œuvre un programme d'activités favorisant le développement du langage. Élaborer un programme d'activités afin de soutenir le développement langagier et la littératie. Animer auprès d'un enfant et d'un groupe d'enfants un programme d'activités riche et stimulant. Évaluer le programme. Mettre en œuvre un projet de partenariat avec les parents.